L'ATEP publie un manifeste pour interpeller Ã©lus et candidats Ã la PrÃ©sidentielle

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
November 2026

Ã€ moins de six mois de l'Ã©lection prÃ©sidentielle, les Acteurs du traitement des eaux de la parcelle (ATEP) interpellent les candidats sur la gestion de l'eau en publiant "L'eau n'attendra pas", un manifeste qui formule dix propositions concrÃ¨tes pour la pÃ©riode 2027-2032. La filiÃ¨re a pour elle de prÃ´ner une nouvelle approche : celle de faire de chaque parcelle un levier de rÃ©silience en tirant parti de l'eau de pluie plutÃ´t Â que de chercher systÃ©matiquement Ã l'Ã©vacuer. Pour elle, rÃ©cupÃ©ration, stockage, infiltration ou rÃ©tention : ces solutions sont complÃ©mentaires et doivent Ãªtre combinÃ©es en fonction des caractÃ©ristiques du terrain, des besoins et des contraintes sanitaires. Une gestion de proximitÃ© qui s'Ã©tend aux eaux usÃ©es et eaux grises. En d'autres mots, une approche qui prend aujourd'hui de plus en plus de sens, au-delÃ du monde rural jusque dans le bÃ¢timent ou les villes.

ACCOMPAGNER ET INCITER - 1. CrÃ©er un France RÃ©nov'Eau pour conseiller les particuliers et financer les Ã©tudes prÃ©alables ; accompagner l'installation de systÃ¨mes de rÃ©cupÃ©ration d'eau de pluie, de recyclage des eaux grises ou de gestion des eaux pluviales ; mobiliser les agences de l'eau, les collectivitÃ©s et l'ANAH pour soutenir les travaux ; 2. Rendre visible la performance hydrique des bÃ¢timents en intÃ©grant un volet eau au diagnostic de performance Ã©nergÃ©tique (DPE) afin d'Ã©valuer la consommation d'eau potable, le potentiel de rÃ©cupÃ©ration de l'eau de pluie, les possibilitÃ©s de rÃ©utilisation des eaux grises, la gestion des eaux pluviales, la performance des installations d'assainissement ; 3. Atteindre 10 % de rÃ©utilisation des eaux usÃ©es traitÃ©es d'ici 2030 et fixer des objectifs spÃ©cifiques pour les autres eaux non conventionnelles, et pour y parvenir : sÃ©curiser et faciliter les usages autorisÃ©s ; adapter les niveaux de traitement aux usages rÃ©els ; soutenir financiÃ¨rement les projets de rÃ©utilisation ; 4. Faire de l'eau de pluie une ressource pour les territoires, et ceci Ã l'aide de 4 leviers : la rÃ©cupÃ©ration et le stockage de l'eau de pluie ; l'intÃ©gration de sa gestion dÃ¨s l'amÃ©nagement ; l'adaptation des solutions aux rÃ©alitÃ©s locales ; la mobilisation des rÃ©serves existantes, notamment pour la lutte contre les incendies ; 5. AccÃ©lÃ©rer la rÃ©habilitation de l'assainissement non collectif en sÃ©curisant les financements et en mettant en place des aides nationales ciblÃ©es ; en instaurant une provision lors de la vente d'un bien comportant une installation non conforme afin de garantir la rÃ©alisation des travaux ; en encourageant les technologies permettant, lorsque cela est pertinent, de valoriser les eaux traitÃ©es.

CONCEVOIR AUTREMENT - 6. IntÃ©grer l'eau dÃ¨s la conception des bÃ¢timents en rendant obligatoire une Ã©tude de faisabilitÃ© "eau" sur : la rÃ©cupÃ©ration de l'eau de pluie, le potentiel de rÃ©utilisation des eaux grises Ã l'Ã©chelle de la parc ou du groupement de parcelles, les capacitÃ©s d'infiltration et la gestion des pluies, la solution d'assainissement adaptÃ©e ; 7. Garantir la conformitÃ© avant raccordement au rÃ©seau d'eau potable, et pour cela : conditionner le raccordement au rÃ©seau public d'eau potable Ã une attestation de conformitÃ© des installations intÃ©rieures, dÃ©livrÃ©e avant leur mise en service.

GARANTIR LA PERFORMANCE DANS LE TEMPS - 8. Garantir un entretien effectif et tracÃ©, via un entretien effectif et pÃ©riodique, adaptÃ© Ã chaque Ã©quipement : celui de l'ANC, dÃ©jÃ obligatoire, et celui des installations d'eau de pluie et d'eaux grises ; une traÃ§abilitÃ© des interventions dans le Carnet d'information du logement ; 9. CrÃ©er une vÃ©ritable "carte d'identitÃ© de l'eau" du logement, permettant d'identifier les Ã©quipements, de conserver leur historique, de tracer leur entretien et les travaux, de transmettre ces informations Ã chaque propriÃ©taire ; 10. Faire de la gestion de l'eau Ã la parcelle un pilier de la planification Ã©cologique : il s'agit ici de crÃ©er les conditions d'un changement d'Ã©chelle avec : des outils pour permettre aux collectivitÃ©s d'agir ; un cadre pour inscrire la gestion de l'eau dans l'amÃ©nagement des parcelles ou groupements de parcelles ; une gouvernance qui associe les professionnels, en rÃ©activant le PANANC (plan d'actions national pour l'assainissement non collectif) ; des formations pour renforcer les compÃ©tences et diffuser les bonnes pratiques.

On dÃ©nombre en France 5 millions d'installations d'assainissement non collectif ; et des ventes qui se sont Ã©levÃ©es, en 2025, Ã 76 500 pour les dispositifs d'ANC et 32 000 pour les systÃ¨mes de rÃ©cupÃ©ration et de valorisation des eaux de

pluie.

Le Manifeste prÃ©facÃ© par Jean Jouzel - ATEP